



**EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST
INFERIEURE OU EGALE A 1,2 KG/J DE DBO₅
FICHE DECLARATIVE**

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées de votre SPANC :		
Centre de Grenade : Réseau 31 1475 rue du Port Haut 31330 GRENADE SUR GARONNE Tél : 05.62.79.82.22	Centre de Saint-Gaudens : Réseau 31 657 chemin de la Graouade 31800 SAINT-GAUDENS Tél : 05.62.00.72.80	Centre de Toulouse : Réseau 31 3 rue André Villet ZI de Montaudran 31400 TOULOUSE Tél : 05.61.17.30.84
<i>Pôle contrôle de l'assainissement / Tél : 05 61 17 30 84 / Courriel : anc@reseau31.fr</i>		

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- * **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- * **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Conformément au règlement du service (art. 11) la réalisation d'une étude hydrogéologique est nécessaire. Le SPANC est à votre disposition pour toute information complémentaire ou vous transmettre le règlement de service.

FICHE PERSONNE

> PROPRIETAIRE

PERSONNE PHYSIQUE

M Mme. Nom *: _____
 Prénom *: _____
 Date de naissance*: _____
 M Mme. Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____

PERSONNE MORALE

Raison sociale *: _____
 N°SIRET *: _____
 Catégorie *: _____
 Nature juridique *: _____
 Représentant *: _____
 Date de naissance *: _____

COORDONNEES

Adresse *:

Étage, appartement, porte : _____
 Numéro : _____ bis, ter : _____ Voie (rue de) : _____
 Lieu-dit : _____
 Boîte postale : _____ Cedex : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Pays : _____

Contact :

Téléphone : _____
 Portable *: _____
 Mail : _____

PROJET / VOLET 1 : Dossier

> Zonage

Type d'habitat

Maison isolée Hameau Zone urbaine Lotissement Zone péri-urbaine

> ADRESSE DU PROJET*

Étage, appartement, porte : _____
 Numéro : _____ bis, ter : _____ Voie (rue de) : _____
 Lieu-dit : _____
 Boîte postale : _____ Cedex : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Pays : _____

> RÉFÉRENCES CADASTRALES*

Section	Numéro de parcelle	Surface
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____



* : champs obligatoires

PROJET / VOLET 2 : Caractéristiques du projet

> NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

> MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet si différent du propriétaire (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : _____
 Tél : _____ Port : _____ Courriel : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : _____
 Tél : _____ Port : _____ Courriel : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____

> CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Dans le cas d'une réhabilitation, l'installation a-t-elle déjà fait l'objet d'un contrôle ?

Oui

Non

Si oui, indiquer le Numéro de dossier SPANC : _____

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui

Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui

Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Année de construction : _____

Type d'immeuble :

- Maison individuelle
 Immeuble collectif
 Bâtiment industriel
 Local commercial
 Lotissement
 Autres (= _____)

Nombre de logements : _____

Nombre de pièces principales : _____

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour, au sommeil ou à usage de bureau, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Nombre de chambres :
 Nombre d'Équivalent Habitant :
 (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base
 (nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH))

Quel est le nombre d'EH retenu ?
 N.B : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

> USAGES DE L'IMMEUBLE

Type de Résidence :
 Principale Secondaire Autre (préciser :)

Occupation : quelques jours/an < 6 mois/an > 6 mois/an Permanente

> MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réseau public Mixte (public et privé)
 Alimentation privée -Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui Non
 Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

Usage : Alimentation humaine Alimentation animale Arrosage Autres (=)

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Si le terrain est déjà desservi par le réseau d'alimentation en eau potable, indiquez ci-après le numéro du point de livraison ou le numéro de concession.

N°:

PROJET/ VOLET 3 : Installation ANC

> COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

> DISTANCE

L'installation projetée sera-t-elle implantée à moins de : 5 m d'une habitation 3 m d'un arbre
 3 m d'une limite de propriété 35 m d'un captage AEP

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface du terrain : _____ m²

Surface destinée à l'assainissement : _____ m²

Pente du terrain : Plat Faible (<5%) Moyenne (5-10 %) Forte (>10%) Surplomb

• Terrain inondable : Oui Non

Utilisation du terrain :

État du terrain : Paysagé Sol nu

Jardin potager sur l'ANC : Oui Non

Voie de circulation sur l'ANC : Oui Non

Construction sur l'ANC : Oui Non

> GÉOLOGIE

Étude de sol :

• Expertise hydrogéologique à la parcelle (à joindre à la présente demande) :

Bureau d'étude : _____ Année de réalisation : _____

• Expertise particulière à la parcelle (à joindre à la présente demande) :

Bureau d'étude : _____ Année de réalisation : _____

• Perméabilité :

Très faible (<10 mm/h) Médiocre (10-30 mm/h) Moyennement perméable (30-50 mm/h)

Sol perméable (50-200 mm/h) Sol très perméable (> 200 mm/h)

• Perméabilité mesurée : _____ mm/h

> HYDROGÉOLOGIE

• Appréciation de la nature du sol :

à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse

• Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui Non

• Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• Hauteur de nappe : _____ m

OBSERVATIONS (informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation)

> CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :
 200 L. (eaux de cuisine) 500 L. (toutes eaux ménagères)
 Autre volume : _____ L. Provenance des eaux : _____

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume : _____ L.

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Préfiltre (décolloïdeur) Volume : _____ L.
 Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre : _____
 Volume : _____ L.

Toilettes sèches :
 Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

Traitement secondaire

Épandage par le sol en place

Tranchées d'infiltration
 Longueur = _____ ml soit _____ tranchée(s) x _____ m
 Profondeur = _____ m Largeur = _____ m

Lit d'épandage
 Longueur = _____ m Largeur = _____ m
 Surface = _____ m² Profondeur = _____ m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant non drainé à flux vertical
 Lit filtrant drainé à flux horizontal
 Lit filtrant drainé à flux vertical
Veillez renseigner les caractéristiques ci-dessous
 Longueur = _____ m Largeur = _____ m
 Surface = _____ m² Profondeur = _____ m

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?
 Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)
 Oui Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?
 Oui Non

Dispositif réglementaire ?
 Oui Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)
 Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement / capacité d'accueil ?
 Oui Non

Terre d'infiltration

Longueur = m Largeur = m
Surface = m² Hauteur = m

Lit filtrant drainé à massif de Zéolithe

Fournisseur :
Surface de filtration = m²

**INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :
FILIERES AGREEES**

Dénomination commerciale :

Numéro national d'agrément :

Titulaire de l'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) :

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES*

**se référer à l'arrêté du 27 avril 2012*

Par infiltration dans le sol en place via le dispositif de traitement ou par :

Tranchée(s) **d'infiltration** **d'irrigation**

Longueur = m soit tranchée(s) x ml

Profondeur = m Largeur = m

Lit **d'infiltration** **d'irrigation**

Longueur = m Largeur = m

Surface = m² Profondeur = m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

- Fossé**
- Collecteur pluvial**
- Cours d'eau (rivière, ruisseau)**
- Retenue d'eau (étang,...) avec une continuité hydraulique**

Propriétaire/gestionnaire :

Si réseau pluvial, indiquer (si connu) quel est le milieu récepteur à l'exutoire du réseau.

Propriétaire/gestionnaire :

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Profondeur = m Diamètre = m

Filière réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non

Cas de rejet dans un puits d'infiltration :

Le rejet est-il autorisé ?

Oui Non

Le dimensionnement est-il correct ?

Oui Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- * Copie de l'expertise hydrogéologique.
- * Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- * Si l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- * **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- * A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- * A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- * A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC.
- * A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- * A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- * A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- * A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- * **A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.**

Fait à : _____, le _____

Signature